



# LES JOURNALISTES, PERSONA NON GRATA LORS DE VIOLENCES URBAINES

Les journalistes ne seront plus protégés !  
Les journalistes ne pourront plus exercer leur métier !  
Les journalistes risquent d'être évacués par la force !

Oui, sur le terrain de la contestation populaire, celle qualifiée par les autorités comme « violences urbaines », ils sont devenus indésirables.

**Le ministère de l'Intérieur vient en effet de dégainer en catimini un nouveau texte applicable dans le cadre des "violences urbaines"». Il s'agit d'un guide destiné aux seuls policiers et nommé SNVU (schéma national des violences urbaines), dans lequel est mise à mal notre profession.**

**Il est précisément écrit : « la prise en compte du statut des journalistes telle que consacrée par le schéma national du maintien de l'ordre, ne trouve pas à s'appliquer dans un contexte de violences urbaines ».**

Nous dénonçons vivement ce dévoiement du SNMO, dûment négocié en 2021, notamment par la CFDT-Journalistes, afin de faire respecter leurs droits. Le groupe contact, qui réunit tous les mois le service de communication du ministère de l'intérieur et un représentant de chaque syndicat représentatif de la profession -dont la CFDT-Journalistes-, n'en a pipé mot, alors que la dernière réunion date du 18 juin dernier.

En outre, on s'interroge : que se cache-t-il derrière le terme « violences urbaines », une insurrection, une révolte, ou une fin de manif qui dégénère ? Et si cela se produit à la campagne ?

**Il est plus que nécessaire de réaffirmer le rôle d'observateur des journalistes pour informer au plus près, analyser et documenter tout type de dérapage. Aussi, la fédération F3C-CFDT a-t-elle décidé hier, jeudi 4 septembre, de saisir en urgence le Conseil d'État contre cette décision brutale.**

#### Plus d'infos

- sur le SNMO : <https://cfdt-journalistes.fr/2021/12/06/nouveau-schema-national-du-maintien-de-lordre-des-avancees-pour-les-journalistes/> et <https://cfdt-journalistes.fr/2023/04/20/droits-des-journalistes-en-manif-la-faq-a-emporter-sur-le-terrain/>
- sur le SNVU : <https://cfdt-journalistes.fr/snvu>